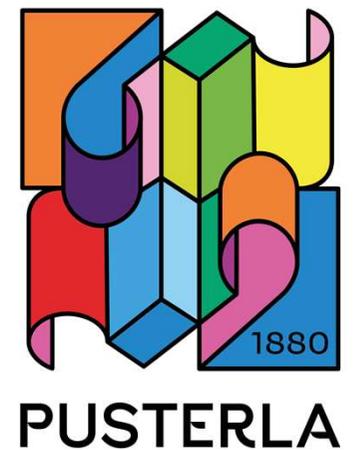




PUSTERLA

1880

Communication sur le progrès : Pacte mondiale des Nations unies Année 2021



SOMMAIRE

I/ La déclaration de soutien du directeur général

II/ Les actions mises en œuvre pour répondre aux 10 principes du pacte mondiale des nations unies

1/ Gouvernance

2/ Droits humains

3/ Droits du travail

4/ Respect de l'environnement

5/ Lutte contre la corruption

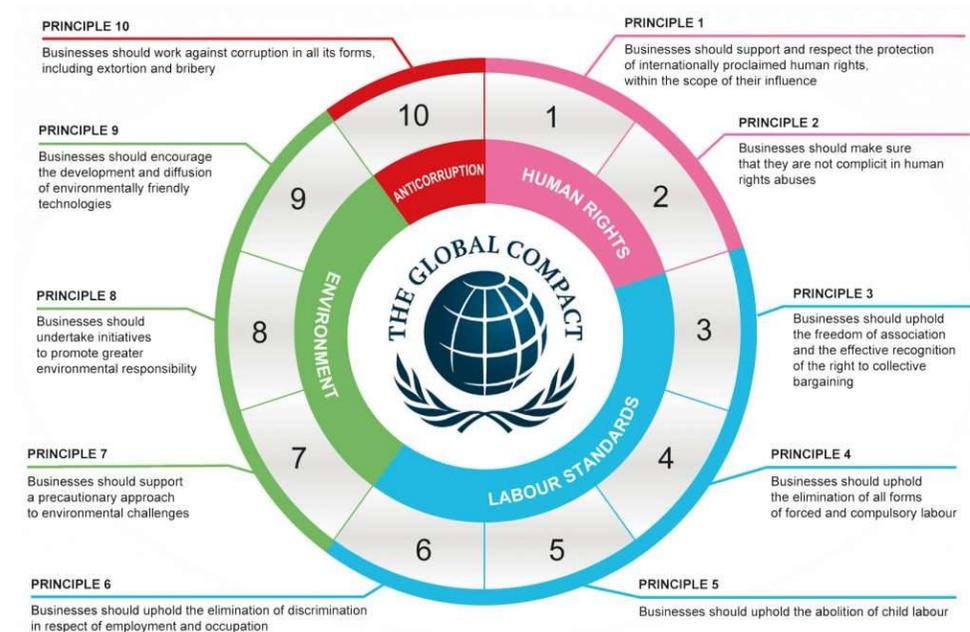
III/ Les objectifs et les actions à venir



Network France



OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE



La déclaration de soutien continu du directeur général

La famille Pusterla 1880 et ses partenaires travaillent chaque jour pour fournir des services complets et des produits de qualité à ses clients.

Roberto Marini, Chief Executive Officer :

« La prospérité de notre entreprise et des partenaires avec qui nous travaillons nécessite un engagement à long-terme et une gestion durable de nos activités.

Nous sommes engagés sur les 3 piliers du développement durable :

- Le respect de l'environnement en faisant tout notre possible pour assurer que nos activités n'impactent pas les écosystèmes, la biodiversité et que la faune et la flore puissent être préservées.
- Le pilier social, à travers nos actions pour : lutter contre l'exclusion sociale, améliorer les compétences des employés et leur diversité, développer le commerce locale et équitable.
- Le sujet économique, qui est essentiel pour assurer la durabilité de notre activité et sa croissance continue, doit être traité en harmonie avec les autres piliers à travers une stratégie claire et partagée.

Ces engagements concernent toutes les parties prenantes de l'entreprise et cela a un impact sur notre santé, sécurité et environnement.

Nous avons mis en place un système de management qui nous permet de mesurer et d'améliorer constamment nos performances et nos actions. »



Pusterla 1880 SpA
Via Pusterla, 4,
21040 Venegono Inferiore VA, Italia

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Venegono Inferiore, 2022/01/03

Dear Mr. Secretary-General,

I am pleased to confirm that Pusterla 1880 group supports the Ten Principles of the United Nations Global Compact on human rights, labour, environment, and anti-corruption, since years and confirm it again for the year 2022.

With this communication, we express our intent to implement those principles. We are committed to making the UN Global Compact and its principles part of the strategy, culture and day-to-day operations of our company, and to engaging in collaborative projects which advance the broader development goals of the United Nations, particularly the Sustainable Development Goals.

Pusterla 1880 is a group including following companies: Pusterla 1880 SpA (Italy); Scatolificio Cristina S.r.l (Italy) ; Pusterla 1880 France SAS ; Adine SA (Fr); Pusterla 1880 UK Ltd ; Pollard Boxes Ltd (UK) ; Clarke Rubicon Ltd (UK) ; Virojanglor SARL (France) ; Pusterli & Amoretti srl (Italy) ; CA TUNISIE s.a.r.l (Tunisia) ; Lux Packaging SRL (Moldavia).

Pusterla 1880 is making each year a clear statement of this commitment to our stakeholders and the general public. We recognize that a key requirement for participation in the UN Global Compact is the annual submission of a Communication on Progress (COP) that describes our company's efforts to implement the Ten Principles.

We support public accountability and transparency and commit to report annually according to the UN Global Compact COP policy.

Sincerely yours,

Signature: 

Roberto MARINI
Chief Executive Officer

Les actions mises en œuvre intégrant les 10 principes

I/ Gouvernance

- Depuis 2018, le groupe Pusterla 1880 définit et diffuse ses engagements RSE basés sur les 10 principes du Global Compact et intégrant les 17 objectifs de développement durable établis par les Nations Unies.
- Pour diffuser ces engagements aux parties prenantes, aussi bien internes qu'externes à l'entreprise, la [politique RSE & Qualité](#) ainsi que le [code éthique](#) ont été rédigés. Ces documents sont consultables via le site internet de l'entreprise.
- L'amélioration continue des performances RSE est au cœur des préoccupations de l'entreprise. Un plan de progrès est établi à l'aide du système d'évaluation [EcoVadis](#). L'objectif est d'atteindre un niveau Platinum d'ici 2025, et ce pour tous les sites du groupe. Afin d'atteindre ces objectifs nous prenons en compte les parties prenantes internes et externes dans notre stratégie, aussi bien les collaborateurs que les fournisseurs par exemple.
- En 2021, Pusterla 1880 devient la première entreprise de son secteur à émettre des obligations liées au développement durable. Cette émission de 25 M€ liées au développement durable renforce encore la structure financière de Pusterla 1880 et soutient sa stratégie de croissance externe. Ces titres cotés sur Euronext Access sont caractérisés par un coupon qui sera ajusté en fonction du niveau des indicateurs clés de performance RSE convenus avec les investisseurs, afin d'aller notamment vers la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre et la constante amélioration de notre Impact Social.

ecovadis



Documents :

- Code éthique : [Code Ethique – Pusterla 1880](#)
- Politique Pusterla 1880 : [DOC-G003D Quality & CSR Group Policy & Commitments.pdf](#)



II/ Droits humains

Les droits humains « sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition ».

Le groupe Pusterla a toujours eu dans son ADN le respect absolu et inconditionnel de ces droits et œuvre à les faire respecter dans son environnement.

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

- Le Groupe Pusterla s'engage à appliquer les lois, conventions et réglementations en vigueur dans les pays où il est présent. D'une manière générale, il adhère aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Cet engagement apparaît dans le **Code éthique. ODD 8**

Principe 2 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

- Opérant historiquement en Europe de l'Ouest, la croissance du Groupe Pusterla le conduit désormais à être plus en contact avec les pays à risque notamment en Asie et en Afrique du Nord. Le Groupe Pusterla s'assure que ces principes fondamentaux sont strictement appliqués à travers des audits externes de type SMETA Sedex. Toutes les entités du groupe sont enregistrées dans la base de données SEDEX, des évaluations sont faites et un programme d'audit est arrêté. Concernant les partenaires de Pusterla en Asie, ceux-ci sont systématiquement audités à travers la norme SMETA Sedex et les plans d'actions d'amélioration font l'objet d'un suivi rigoureux.

Toutes les sociétés du groupe ont également mis en place des processus solides pour l'évaluation des fournisseurs et des **chartes d'achats responsables** ont été rédigées et diffusées. **ODD 12**



Documents :

-Code éthique : [Code Ethique - Pusterla 1880](#)

-Chartes des achats responsables : [DOC-G008B Charte des Achats Responsables.pdf](#)

III/ Droits du travail

La signification du droit du travail peut être illustrée par le concept de travail décent, expression de la dignité de la personne au travail. Elle implique la recherche et la mise en œuvre de critères individuels et collectifs faisant du travail une activité assurant liberté, sécurité, dignité et équité, comme le dit l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans le groupe Pusterla, cet aspect fait partie intégrante de la philosophie managériale et le respect de chacun des salariés est considéré comme une condition de réussite de l'ensemble du groupe.



Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

- Toutes les sociétés du groupe Pusterla 1880 assurent à leurs employés des institutions représentatives prévus par les lois des pays dans lesquels elles opèrent. Au sein du groupe, les directions locales organisent le dialogue social le plus sain et le plus constructif possible dans un esprit d'écoute mutuel et dans le cadre législatif adapté. Le dialogue social est donc avant tout géré localement pour s'adapter aux dimensions économiques et humaines. Toutes les entreprises du groupe sont soumises à l'obligation, soit d'avoir une institution représentative du personnel, soit d'engager des négociations qui sont autant de lieux d'échanges

Principe 4 :

Les entreprises sont invitées à respecter l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



- Nos activités dans 5 pays de la communauté européenne ne sont pas très exposées au risque de travail forcé et les 2 sites du groupe situés en Moldavie et en Tunisie sont audités plusieurs fois par an avec des résultats conformes. Quant à l'activité de l'entité Pusterla Asie, le suivi du panel d'usines partenaires est assuré par les audits **SEDEX Smeta** qui sont particulièrement précis et efficaces, ce qui nous place à un niveau exemplaire en matière de conformité sociale.
- L'entité de Pusterla 1880, situé à Parme, en Italie, est également certifié SA 8000 et B-Corp. Ces deux labels prouvent un fort engagement social de l'entreprise.



Principe 5 :

Les entreprises sont invitées à assurer l'abolition effective du travail des enfants

- Nos actions pour éradiquer le travail des enfants se concentrent principalement sur les usines hors de la communauté européenne car ces dernières ne sont pas très exposées à ce risque. Les 2 sites du groupe situés en Tunisie et en Moldavie sont audités plusieurs fois par an avec des résultats conformes. Il reste l'activité de notre entité Virojnglor opérant principalement en Asie via un réseau de partenaires. Le suivi du panel d'usines par les audits **SEDEX Smeta** et un suivi particulièrement précis et efficace des actions d'amélioration, nous place à un niveau exemplaire en matière de conformité sociale. Le **code éthique** est également très clair au sujet du travail des enfants : « Pusterla 1880 interdit le recours à toute forme de travail des enfants ou au travail forcé. Pusterla 1880 ne stipule pas de contrats avec des fournisseurs ou sous-traitants qui en font usage. Pusterla 1880 interdit d'employer des personnes de moins de 18 ans dans des postes impliquant des travaux dangereux. De plus, il interdit d'embaucher des personnes de moins de 16 ans. »

Principe 6 :

Les entreprises sont invitées à assurer l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

- Il est stipulé dans le **code éthique** que le groupe Pusterla 1880 offre des chances égales à tous les employés en fonction de leurs qualifications professionnelles et de leurs compétences individuelles, sans discrimination d'âge, de religion, d'origine ethnique ou géographique, d'orientation sexuelle, politique ou syndicale.
- Depuis le 6 aout 2021 l'entreprise a adhéré aux **WEPs** (Women's Empowerment Principles), pour promouvoir l'importance de l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Actuellement, la part de femme dans le comité de direction du groupe est de 31%. **ODD 5, 10**
- Dans le cadre du programme **Solidarity sourcing** de L'Oréal, Pusterla France a mis en place 3 projets. Le premier pour faciliter l'accès au travail à des personnes ne possédant pas de diplômes et étant au chômage (11,56 ETP en 2021), en leur fournissant une formation au poste de travail avec une embauche à la clef. Le second pour intégrer les personnes handicapés (14,21 ETP en 2021). Le dernier projet porte sur l'inclusion social des seniors éloignés de l'emploi (1 ETP en 2021). **ODD 1, 4, 10**

3 projets
solidarity
sourcing



IV/ Respect de l'environnement

Le groupe Pusterla œuvre afin que sa stratégie de développement soit durable et donc réponde « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il ne s'agit ni de se donner bonne conscience ou de nous distinguer face à la concurrence mais d'appliquer en toute connaissance de cause des actions qui limitent au maximum l'impact de nos activités et de nous améliorer sans cesse.

La politique du groupe englobant notamment l'aspect environnement peut être consultée via le lien suivant :

[Responsabilité Sociale de l'Entreprise – Pusterla 1880](#)

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement



- A ce jour, 5 usines sont certifiées **ISO 14001**, représentant environ 70% de la capacité de production du groupe. L'objectif est de faire certifier tous les sites du groupe à court terme. **ODD 11, 12, 13, 14, 15**
- Depuis de nombreuses années le groupe est certifié FSC, ce qui assure une provenance durable des matières premières utilisées pour la conception des produits fabriqués par Pusterla 1880. Depuis 2 ans, le groupe est passé à une certification multisite afin d'homogénéiser le management de la chaîne de contrôle des matières certifiées FSC. **ODD 12, 13**
- Le site de Venegono (Italie) est équipé de panneau solaire, lui permettant de produire une partie de l'énergie nécessaire à l'alimentation du site. **ODD 7, 13**
- Fin 2021, Pusterla 1880 a lancé un projet de calcul de **l'empreinte carbone** du groupe. L'année 2021 représente l'année de référence pour laquelle sera effectué le premier calcul en collaboration avec le cabinet d'experts Quantis. Le but est, par la suite, d'établir un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. L'objectif de Pusterla est de parvenir à réduire d'au moins 10% son ration empreinte carbone / Chiffre d'affaire d'ici 2025. **ODD 11, 13**

5 sites
certifiés ISO
14001 = 70%
de la capacité
de production



Principe 8 :

Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



- Pusterla 1880 s'est engagé, en collaboration avec **Green future project** à contribuer par le biais d'une action sportive incluant tous les salariés, à la reforestation de la côte ouest de Madagascar, en plantant notamment des mangroves, dans le but de restaurer la biodiversité locale aussi bien terrestre que marine. Les mangroves ont une capacité d'absorption du carbone de 12,3 kg de CO2 par arbre par an. Pusterla a versé un total de 9385 € dans ce projet ce qui représente une compensation carbone de 115 435 kg de CO2. **ODD 13, 14, 15**

115 435
kg de
CO2
absorbés

Préservation
de
l'écosystème

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

- L'entreprise s'engage à mettre sur le marché des emballages sans plastique grâce à la politique d'éco-conception et au concept breveté de calages : **Caleco**. Cette innovation remplace les cales thermoformées en plastique par une structure en cartons dotés de cavités moulées en cellulose ou tout autre carton. Entre 2017 et 2020, les coffret produits par Pusterla France sont passés d'une part de plastique de 67g/coffret à 45g/coffret, soit -33%. **ODD 9, 12, 14**
- Les équipes chargées de la conception des produits sont formées à l'écoconception par le « guide de l'écoconception » afin de limiter l'impact des produits de Pusterla 1880 dès la phase de conception.

-33% de
plastiques par
coffret entre
2017 et 2020

CALECO 2.0



V/ Lutte contre la corruption

Principe 10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Dans ce domaine, le Groupe Pusterla 1880, ainsi que toutes ses entités, a mis en place un **code d'éthique** et des **chartes d'achats responsables** renforçant considérablement les règles dans différents domaines. Dans ses relations commerciales, Pusterla 1880 observe les principes de loyauté, d'équité, de transparence, d'efficacité et d'ouverture des marchés, sans distinction d'importance de l'entreprise. Toutes les actions, opérations et négociations menées et de manière générale, les comportements mis en œuvre par les employés de Pusterla dans l'exercice de leurs activités au travail sont inspirés par le maximum de précision, d'exhaustivité et de transparence des informations ainsi que sur la clarté et la véracité des documents comptables, conformément à la législation en vigueur et aux procédures internes. Les actes de bonne relation commerciale, tels que cadeaux ou invitations, sont autorisés lorsqu'ils ont une valeur modeste, qu'ils ne peuvent en aucun cas nuire à l'intégrité ou à la réputation de l'une des parties et ne peuvent pas être interprétés par un observateur impartial comme faisant bénéficier d'avantages de manière inappropriée. Dans tous les cas, ce type de dépense doit toujours être autorisé par le responsable hiérarchique suivant les procédures en vigueur.



Documents :

- Code éthique : [Code Ethique - Pusterla 1880](#)
- Charte des achats responsables : [DOC-G008B Charte des Achats Responsables.pdf](#)



Les objectifs et les actions à venir

Le groupe Pusterla 1880 a identifié les ODD (objectifs de développement durable) pour lesquels il pense pouvoir agir efficacement. Il s'agit notamment de la santé et le bien-être (3), l'éducation (4), l'égalité entre les sexes (5), le travail décent et la croissance économique (8), industrie innovation et infrastructures (9), les inégalités réduites (10), villes et communautés durables (11), consommation et production responsables (12), changement climatique (13), vie terrestre (15), paix, justice et institutions efficaces (16) et partenariats dans la réalisation des objectifs (17).

Afin d'avoir un impact positif sur tous les sujets précédents nous nous sommes fixés plusieurs objectifs :

- Fin 2021, Pusterla 1880 a lancé un projet de calcul de l'empreinte carbone du groupe. L'année 2021 représente l'année de référence pour laquelle sera effectué le premier calcul en collaboration avec l'entreprise Quantis. Le but est, par la suite, d'établir un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. L'objectif de Pusterla est de parvenir à réduire d'au moins 10% son ration empreinte carbone / Chiffre d'affaire d'ici 2025. **ODD 11, 13, 17**
- Le groupe a comme ambition de certifier toutes ses usines ISO 14001. **ODD 11, 12, 13, 15, 17**
- D'ici 2025 toute les usines du groupe seront certifiées avec la médaille platinum EcoVadis. **ODD 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17**



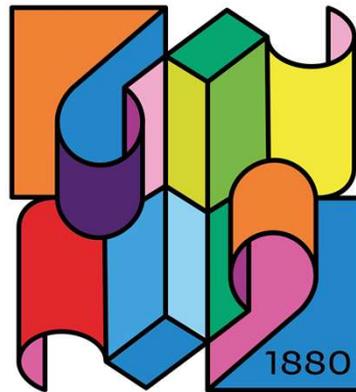
-10% en 2025



Dashboard

Carbon Footprint	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Objectives	Year 1 measur ^t Y21 = CF21 / TO21	Y22 ≤ Y21*-1%	Y23 ≤ Y22*-2%	Y24 ≤ Y23*-2%	Y25 ≤ Y24*-2%	Y26 ≤ Y25*-2%
Results	XXX					

ecovadis	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Italy (Venegono Inferiore)	(Bronze) 52	≥ 60 (Silver) 60	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
France (Cherré & Oradour/G)	(Silver) 63	≥ 66 (Gold) 71	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
UK (Glasgow / Dover)	(Silver) 60	≥ 63 (Silver)	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
Pusterla ASIE (Paris, Genève, Shenzhen)	(Silver) 54	≥ 66 (Gold) 65	≥ 68 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
Tradate (Italy)	(Gold) 66	≥ 67 (Gold) 72	≥ 68 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
Parma (Italy)	(Bronze) 50	≥ 60 (Silver) 73	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)	≥ 74 (Platinum)
Jemmel (Tunisia)	NA	1st evaluat* In progress	≥ 60 (Silver)	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)
Chisinau (Moldavia)	NA	1st evaluat* In progress	≥ 60 (Silver)	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)
Mayet (France)	(Silver) 60	>66 (Gold) 69	> 68 (Gold)	> 70 (Gold)	>73 (Platinum)	>74 (Platinum)
Leicester (UK)	NA 49	NA 56	≥ 63 (Silver)	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)
Coalville (UK)	NA	NA	1st evaluation	≥ 66 (Gold)	≥ 70 (Gold)	≥ 73 (Platinum)



PUSTERLA

Merci pour votre écoute
et pour votre confiance !